



9^{ème} SALON
DES VINS DES VIGNERONS INDÉPENDANTS
de BORDEAUX et D'AQUITAINE

LUXEMBOURG
LUXEXPO

JEUDI 30 JANVIER 15H-22H
VENDREDI 31 JANVIER 11H-21H
SAMEDI 1^{ER} FÉVRIER 11H-21H
DIMANCHE 2 FÉVRIER 11H-19H

Invitation pour 2 personnes offerte par :

Fronsac
Bordeaux Supérieur

Clos du Roy

A19



LUXEMBOURG
LUXEXPO

*Rencontrez et dégustez
auprès de 30 vigneron producteurs !*

Invitation pour 2 personnes offerte par :

Fronsac
Bordeaux Supérieur

Clos du Roy

A19



DES VINS

des VIGNERONS INDÉPENDANTS

de BORDEAUX et d'AQUITAINE

INVITATION VALABLE POUR DEUX PERSONNES

Liste des exposants sur:
www.vigneron-independant-aquitaine.com

30 ET 31 JANVIER
1^{ER} ET 2 FÉVRIER 2014

VINS ET GASTRONOMIE

E-mail (EN MAJUSCULE)

CP/Post Code Ville/Town Pays/Country

Accompagné(e) de

E-mail (EN MAJUSCULE)

CP/Post Code Ville/Town Pays/Country

Professionnel

Société/Company

Import - Export

Commerce en gros/Wholesaler

Commerce de détail/Retailer

Presse/Press

Centrale d'achat

Hotel - Restaurant

Comité d'Entreprise/Firm

Autre/other :.....

Vous avez eu connaissance de ce salon par : Presse Radio Affiches Connaissance

Autres, précisez



Charte du Vigneron Indépendant

Notre emblème, notre référence.

Seul le Vigneron signataire de cette charte et adhérent aux Vignerons Indépendants de France peut se prévaloir de ce logo. Ce vigneron :

- Respecte son terroir,
- Travaille sa vigne,
- Récolte son raisin,
- Vinifie et élève son vin,
- Élabore son eau de vie,
- Met en bouteille dans sa cave sa production,
- Commercialise ses produits,
- Se perfectionne dans le respect de la tradition,
- Accueille, conseille la dégustation et prend plaisir à présenter le fruit de son travail et de sa culture.

Il est précisé qu'à l'exception des ventes faisant l'objet d'un contrat de crédit à la consommation, les dispositions du Code de la consommation relatives aux ventes par démarchage (délai de rétractation de sept jours,...) ne s'appliquent pas aux ventes réalisées sur les Foires et Salons.